



Suite de: "l'impact des chiens dans la nature"

Des éducateurs canins étaient également présents pour sensibiliser à la nécessité du dressage pour pouvoir maîtriser son chien.

La majorité des propriétaires de chiens qui ont été rencontrés sont sensibles à la problématique et prêts à jouer le jeu. Ils demandent par contre systématiquement qu'on puisse leur mettre à disposition des sites où la tenue en laisse des chiens n'est pas obligatoire. Le SFPNP tente actuellement de désigner de telles zones et pour cela une collaboration avec les communes et les milieux agricoles est prévue pour les mois à venir.

Il faut préciser pour terminer que ce n'est pas parce qu'il y a interdiction de lâcher les chiens en forêt que tout est libre dans la zone cultivée.



INTERVIEW D'UN AGRICULTEUR: FRITZ BIERI

Fritz Bieri avait huit ans quand ses parents se sont installés à Avully en 1944. Il a repris l'exploitation familiale en 1959. Les terres du domaine couvraient alors 30 ha et le cheptel comptait 20 vaches laitières. Aujourd'hui, l'exploitation comprend 130 ha dont 40 ha de pâtures et de prairies, et 90 ha de cultures céréalières. Le cheptel bovin s'élève aujourd'hui à 220 bêtes dont 70 laitières, 110 génisses et 40 veaux.

En 1999, l'exploitation s'est vue dotée d'une imposante stabulation ultra-moderne construite selon les nouvelles normes d'élevage bovin. Chaque animal a un espace à disposition pour déambuler, le nourrissage se fait de manière automatisée, les conditions d'hygiène sont nettement supérieures à une étable « classique », les pertes à la naissance sont passées de 15% à 3% environ.

Fritz Bieri s'est retiré depuis janvier 2001, ses deux fils Frédéric et Claude ont repris les rênes de la ferme.

La ressource première de l'exploitation est donc le fourrage pour le bétail. Depuis 1998, Fritz Bieri et ses deux fils ont dû faire face à un accroissement important des dégâts sur leurs cultures. Les dégâts sont passés d'un montant de 1000.- par année pour atteindre, en 2000, 30'000 francs. Jusqu'à aujourd'hui, les dégâts n'affectaient que les champs de blé, de maïs et de colza. Durant l'hiver 2000-2001, pour la première fois, des dégâts importants sur les pâtures et les prairies ont été constatés. Plus de 3 ha ont déjà totalement été retournés par les sangliers. Toutes les parcelles touchées se trouvent à proximité de forêts ou de bosquets, mais parfois relativement éloignées des zones de remises connues (Moulin-de-Vert, Touvière et Allondon).

Selon Fritz Bieri, les sangliers viennent des zones de refuge du bord du Rhône et de certains bosquets en Champagne. Les hardes empruntent les petits vallons qui relient le Rhône au Plateau de la Champagne. La plupart des parcelles de prairie le long de ces parcours sont régulièrement retournées par le groin des sangliers à la recherche de vers, d'insectes et de racines. Les trous

MAÎTRISE DES CHIENS À GENÈVE

Selon des observations effectuées en février 2000 sur 35 chiens de 14 races différentes et en mai 2000 sur une centaine de chiens, en bordure de zones sensibles, moins de 10 % des chiens étaient tenus en laisse.

Dans environ 70 % des cas, les chiens observés étaient libres, mais ils ne divaguaient pas. Cependant, ces chiens peuvent facilement partir en divagation ou se lancer à la poursuite d'autres animaux et ceci d'autant plus qu'ils sont plus éloignés de leurs propriétaires. Plus du tiers de ces cas (35 %) étaient éloignés de 20 m ou plus de leur maître. A cette distance, le rappel d'un animal lancé en action de poursuite est quasiment impossible. Il est dès lors difficile de parler de chien maîtrisé.

Enfin, 20 % des chiens observés se trouvaient en état de divagation. Lors de celles-ci, les propriétaires des chiens étaient absents dans 26% des cas. Lorsqu'ils étaient présents, seul 38% ont tenté de rappeler leur chien et 20% de ces derniers y sont parvenus. Parmi les cas de divagation observés, 43% ont eu lieu en forêt.



Dégâts sangliers sur prairie (Photo J.Vos)

engendrés par la recherche de nourriture réduisent fortement la production de la prairie. Si, après un premier passage, il est possible de remettre en état la parcelle durant l'hiver, lors d'autres passages plus tardifs, il est souvent impossible de récupérer la perte en fourrage. Les trous sont tels qu'il n'y pousse que des mauvaises herbes et le terrain inégal ne permet pas de faucher dans de bonnes conditions.

Pour l'hiver 2000-2001, Fritz Bieri a dû acheter 2 ha de maïs et 14'000 kg de foin pour pallier aux pertes dues aux dégâts de sangliers. Ces coûts se sont élevés à 8'000 francs au total.

En mars dernier, Gilles Mulhauser, le directeur du SFPNP, est venu discuter avec les Bieri afin de trouver des moyens de réduire les dégâts sur les cultures. Les mesures comprennent: des clôtures posées par le SFPNP, une réduction de la taille des hardes dans les secteurs de dégâts et une campagne de maintien des bêtes en forêt.

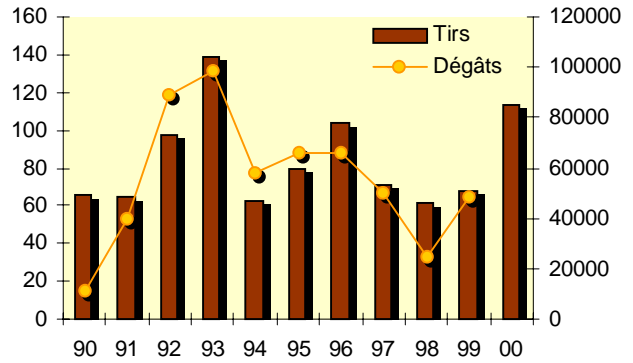


Suite de la page 2

Canton de Vaud

La politique de pression de chasse importante sur le sanglier parvient encore à maintenir à un niveau faible les populations de sangliers du canton. La circonscription 1 est la plus problématique en matière de dégâts sur les cultures : 48'121 francs ont été versés aux agriculteurs en 1999, les dégâts concernent principalement les prairies (64%), les céréales (25%) et le maïs (9%).

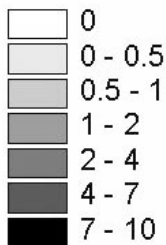
Dans la circonscription 1, les prélèvements aux 100 hectares sont encore très faibles en comparaison avec d'autres secteurs du bassin. Les problèmes liés aux sangliers se rencontrent principalement aux alentours des réserves de Chavannes (Marais de la Versoix) et du Bois de Chênes.



Tirs de sangliers et dégâts dans la Circonscription 1 (Canton de Vaud)

TIRS DE SANGLIERS DANS LE BASSIN GENEVOIS EN 2000

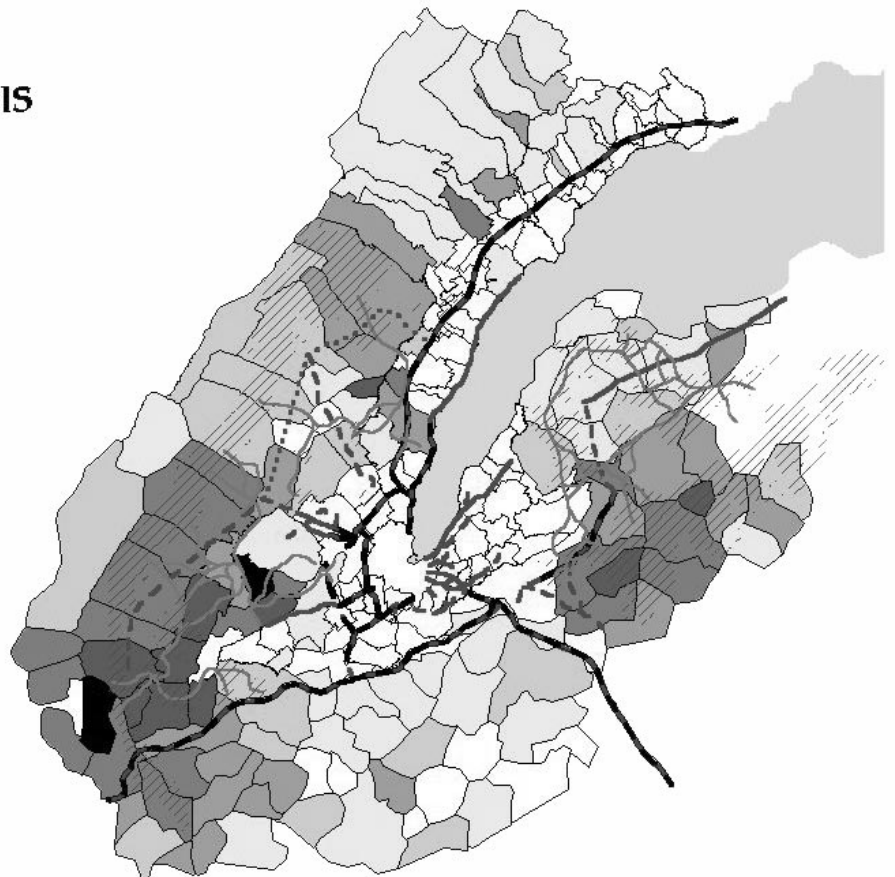
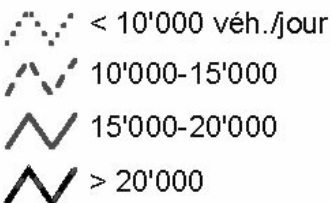
Prélèvements au 100ha



Forêt

Corridors à faune

Routes



Les fortes concentrations de sangliers sont principalement observées dans l'ouest du bassin, dans le canton de Collonges et l'unité de gestion 14. Dans ce secteur, la réserve de l'Etournel et ses îles fonctionnent comme une véritable "plaque tournante" des sangliers du bassin.

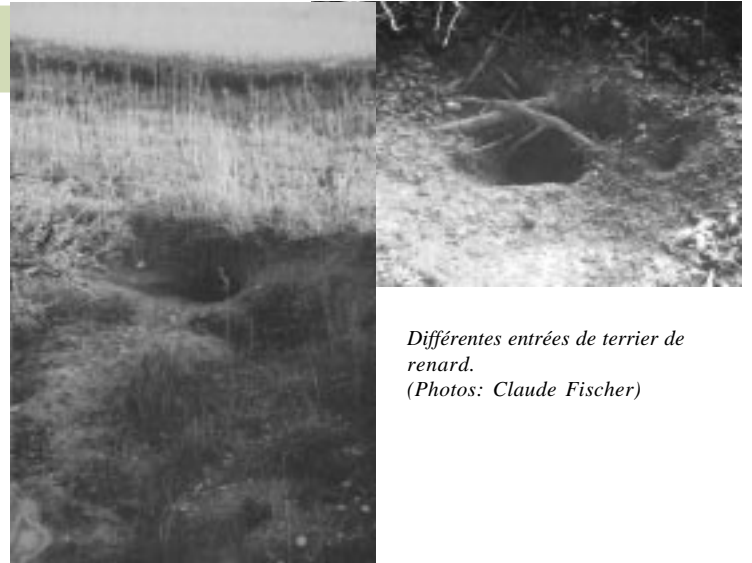
Pour améliorer la compréhension de l'utilisation du territoire par le sanglier et la répartition géographique des impacts sur les cultures, les administrations françaises, vaudoises et genevoises ont décidé dès l'automne 2000 de se réunir 4 fois par an aux dates-clé concernant la gestion de l'espèce dans le bassin.



BRÈVES INFO



Avertissement pour les promeneurs



Différentes entrées de terrier de renard.
(Photos: Claude Fischer)

CARTOGRAPHIE DES TERRIERS

En vue d'avoir une idée de l'évolution des populations de renards et de blaireaux, le SFPNP réalise une cartographie des terriers sur l'ensemble du territoire cantonal, zone urbaine comprise. La connaissance de cette tendance nous permettra entre autre d'avoir une meilleure idée de l'impact de l'épidémie de gale qui sévit actuellement dans le canton et de connaître plus précisément la distribution des deux espèces.

Vu l'ampleur du travail et la difficulté de prospector certaines zones, nous serions intéressés à toute indication sur le sujet.

M. Claude Fischer s'occupe de centraliser toutes ces données et peut être atteint au numéro de téléphone 022 759 12 57. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Vous vous intéressez à la faune genevoise et aux problèmes liés à sa gestion ?
Demandez "SANGLIER & COMPAGNIE" en remplissant le coupon ci-dessous et en l'envoyant à l'adresse suivante :

Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage (SFPNP)
Rue Henri-Fazy 2,
Case postale 3918, 1211 Genève 3

"SANGLIER & COMPAGNIE" est aussi disponible sur internet:

<http://www.geneve.ch/diae/infos>

Responsable de l'édition :

Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie (DIAE)

Conception et réalisation :

Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP)

Gilles Mulhauser, Jean-Louis Delabays et Claude Fischer

Programme Wildman

Patrick Durand et Joachim Vos

Je souhaite recevoir gratuitement "SANGLIER & COMPAGNIE", bulletin d'information du SFPNP, veuillez me le faire parvenir à l'adresse suivante :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

